

# COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE KERLAZ

**DU MARDI 02 JUIN 2020, 20H30**

L'an deux mil vingt, le 02 juin à 20 h 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de KERLAZ, dûment convoqué le 28 mai s'est réuni en session ordinaire à la salle Ty An Dud sous la présidence de Marie-Thérèse HERNANDEZ, Maire.

Présents : 14

Marie-Thérèse HERNANDEZ, Philippe AUDURIER, Sylvie LELOUP, Isabelle OSOUF, Anne-Marie KEROUREDAN, Tanguy ABARNOU, Margot AUFFRET, Maurice BIGOT, Jacqueline BOZEC, Laurent CELTON, Quentin DELCLOY, Olivier HERLEDANT, Pascal LACOURTE-BARBADAUX, Dominique STEPHAN

Absents : 01

Jérémie MOCQUART

Votants : 14

Secrétaire de séance : Olivier HERLEDANT

## **Délibération 2020 - 10 : Tirage au sort des jurés d'assises 2021 (avec la commune de Locronan)**

**Rapporteur : Mithée HERNANDEZ**

En présence du maire de Locronan, Madame la maire propose que, conformément à l'article 26 du Code de Procédure Pénale, le tirage au sort se fasse à partir de la liste électorale. Il est rappelé que les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2020 ne peuvent pas être retenues

Selon l'article 258 du même Code, sont dispensées des fonctions de juré les personnes âgées de plus de 70 ans

Cette année un nom doit être déterminé pour Kerlaz et deux noms pour Locronan.

A l'issue de cette opération sont désignées pour la liste préparatoire des jurés d'assises 2021 les personnes suivantes :

- BOLZER Kristel née le 02 octobre 1974 à Douarnenez demeurant 177 chemin de Kerislay à Locronan
- QUENTEL Chloé née le 23 mai 1993 à Quimper demeurant Kerascoet à Locronan
- HASCOËT Victor né le 15 juillet 1993 à Douarnenez demeurant Pen ar vur à Kerlaz

## **Délibération 2020 - 11 : Ramassage et transport algues vertes – Choix du prestataire et autorisation signature**

**Rapporteur : Mithée HERNANDEZ**

Madame la Maire informe les élus qu'une consultation a été réalisée pour assurer la mission de ramassage, transport et compostage des algues vertes à la plateforme de Kérioret à Douarnenez.

Deux entreprises ont répondu à cette offre. Sur avis de la commission d'ouverture des plis, l'entreprise KERIVEL a été retenue pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le contrat est reconductible 2 fois de manière tacite pour une période d'un an à chaque fois

L'entreprise KERIVEL propose le prix suivant pour une prestation complète : 14.20 € HT au m3 évacué et composté 1<sup>er</sup> mélange.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux propositions ci-dessus.**

**Délibération 2020 - 12 :**  
**Cantine scolaire : Appel à candidature – Autorisation de signature**

**Rapporteur : Mithée HERNANDEZ**

Madame La Maire informe les élus que le marché de cantine scolaire se termine au 1<sup>er</sup> septembre 2020.  
Ce marché prévoit la fourniture et la livraison de repas pour l'école de Kerlaz.

**Il est proposé :**

De lancer une consultation et d'autoriser madame la maire à signer le contrat de prestation.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux propositions ci-dessus.**

**Délibération n° 2020 – 13 :**  
**Commission d'appel d'offres**

**Rapporteur : Mithée HERNANDEZ**

Conformément à la réglementation, il est proposé de créer la commission d'appel d'offres comme suit :

Président : Madame La Maire : Marie Thérèse HERNANDEZ

3 titulaires :

- Laurent CELTON
- Pascal LACOURTE - BARBADAUX
- Quentin DELCLOY

3 suppléants :

- Olivier HERLEDANT
- Tanguy ABARNOU
- Margot AUFFRET

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux propositions ci-dessus.**

**Délibération 2020 – 14 :**  
**CCAS – Désignation 3 élus au Conseil d'Administration**

**Rapporteur : Mithée HERNANDEZ**

Madame la Maire informe les élus que le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) peut être composé de 3 à 7 membres élus en sus du maire, ce dernier étant le président de droit.

Les autres membres, en nombre équivalent à celui des élus, sont des représentants d'associations (familiales, retraités ...).

Il est proposé de fixer le nombre d'élus à : 03

Représentants de la mairie :

- Isabelle OSOUF
- Sylvie LELOUP
- Jacqueline BOZEC

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux propositions ci-dessus.**

**Délibération N° 2020-15 :**  
**Création des commissions communales**

**Rapporteur : Mithée HERNANDEZ**

Après avoir présenté les attributions des commissions, Madame La Maire propose de créer les commissions suivantes :

- **Commission finances - budget**
- **Commission urbanisme et travaux**
- **Commission environnement**
- **Commission éducation et ressources humaines**
- **Commission communication, affaires sociales, vie associative, culture et jeunesse**

**Il est proposé :**

- De créer les commissions citées ci-dessus.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux propositions ci-dessus.**

**Délibération N° 2020-16 :**  
**Commissions communales : Election des membres**

**Commission Finances - Budget**

**Présidente : Marie-Thérèse HERNANDEZ**

Membres : Philippe AUDURIER, Sylvie LELOUP, Isabelle OSOUF, Anne-Marie KEROUREDAN, Tanguy ABARNOU, Margot AUFFRET, Maurice BIGOT, Jacqueline BOZEC, Laurent CELTON, Quentin DELCLOY, Olivier HERLEDANT, Pascal LACOURTE-BARBADAUX, Dominique STEPHAN, Jérémie MOCQUART

**Commission Urbanisme et Travaux**

**Vice-président : Philippe AUDURIER**

Membres : Tanguy ABARNOU, Maurice BIGOT, Quentin DELCLOY, Pascal LACOURTE-BARBADAUX, Sylvie LELOUP, Jérémie MOCQUART, Isabelle OSOUF

**Commission Environnement :**

**Vice-président : Philippe AUDURIER**

Membres : Tanguy ABARNOU, Jacqueline BOZEC, Laurent CELTON, Olivier HERLEDANT, Anne-Marie KEROUREDAN,

Pascal LACOURTE - BARBADAUX, Sylvie LELOUP, Jérémie MOCQUART, Dominique STEPHAN

**Commission Education et Ressources Humaines :**

**Vice-présidente : Sylvie LELOUP**

Membres : Philippe AUDURIER, Margot AUFFRET, Maurice BIGOT, Laurent CELTON, Pascal LACOURTE - BARBADAUX

**Commission Communication, Affaires sociales, Vie associative, Culture et Jeunesse**

**Vice-présidente : Isabelle OSOUF**

Membres : Margot AUFFRET, Jacqueline BOZEC, Laurent CELTON, Anne - Marie KEROUREDAN, Pascal LACOURTE – BARBADAUX, Sylvie LELOUP, Jérémie MOCQUART

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux propositions ci-dessus**

**Délibération N° 2020-17 :**  
**Détermination de la rémunération des Adjoints**

Madame la maire informe l'assemblée que les fonctions d' élu local sont gratuites. Une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est toutefois prévue par le **Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.)** dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune.

Le maire perçoit de droit l'indemnité telle que prévue par le CGCT (art L.2123-20-1)

Il est possible d'allouer des indemnités de fonction, dans la limite de l'enveloppe, au maire, adjoints et conseillers titulaires d'une délégation et aux autres conseillers municipaux (articles L2123-23, 24 et 24-1 du C.G.C.T.). Un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante sera joint à la délibération.

Considérant que la commune de Kerlaz appartient à la strate de 500 à 999 habitants,

Considérant que le nombre d'adjoints au maire a été fixé à 3, dans la limite de 30 % du nombre de conseillers.

**La maire propose à l'assemblée :**

**- 1 -Montant de l'enveloppe financière :**

- l'indemnité du maire, 40.3 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour),
- et du produit de 10.7 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour) par le nombre d'adjoints,

**- 2 -Indemnités Adjoints :**

A compter du 27 mai 2020, le montant des indemnités de fonction des adjoints titulaires d'une délégation est, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé aux taux suivants :

<b>1er adjoint :</b>	10.7 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour)
<b>2<sup>ème</sup> adjoint :</b>	10.7 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour)
<b>3<sup>ème</sup> adjoint :</b>	10.7 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour)

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires et la revalorisation de l'indice terminal de la fonction publique.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2020 de la collectivité.

**TABLEAU DES INDEMNITES ALLOUEES**

FONCTION	NOM, Prénom	BRUT MENSUEL	% INDICE 1027
Premier Adjoint	AUDURIER Philippe	416.17	10.7%
Second Adjoint	LELOUP Sylvie	416.17	10.7%
Troisième Adjoint	OSOUF Isabelle	416.17	10.7%

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux propositions ci-dessus.**

**Délibération N° 2020-18 :**  
**Délégations au Maire (article L122-22 et L2122-23 du CGCT)**

**Rapporteur : Mithée HERNANDEZ**

Vu les articles L2122-22 et L 2122-23 du CGCT, il est proposé au Conseil Municipal de donner les délégations suivantes au Maire :

- 1) de procéder, dans la limite des montants inscrits au budget de la commune pour l'exercice considéré, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus aux budgets et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 2) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 3) de passer les contrats d'assurance ;
- 4) d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
- 5) de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

- 6) de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services;
- 7) de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;
- 8) de réaliser des lignes de trésorerie, pour l'ensemble des budgets, selon les conditions suivantes :

Budgets	Montant maximum
Budget principal	200 000 €

- 9) de signer les conventions à intervenir avec les différents organismes (publics et privés) à l'exception des prestations exécutées sur appel d'offres ;
- 10) de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.
- 11) d'ester en justice, avec tous pouvoirs, au nom de la Commune, d'intenter toutes les actions en justice

**Il est proposé au conseil d'adopter les propositions ci-dessus.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux propositions ci-dessus**

**Délibération N° 2020-19 :  
Commission évaluation des charges transférées**

**Rapporteur : Mithée HERNANDEZ**

2 titulaires :

- Marie Thérèse HERNANDEZ
- Philippe AUDURIER

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux propositions ci-dessus**

**Délibération 2020 - 20 :  
SDEF : Désignation de deux délégués titulaires et de deux suppléants**

**Rapporteur : Mithée HERNANDEZ**

2 titulaires :

- Philippe AUDURIER
- Pascal LACOURTE - BARBADAUX

2 suppléants :

- Margot AUFFRET
- .....

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux propositions ci-dessus**

**Délibération N° 2020 - 21 :  
SIMIF (Syndicat Intercommunal Mixte d'Informatique du Finistère)  
Désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant**

**Rapporteur : Mithée HERNANDEZ**

titulaire :

- Isabelle OSOUF

suppléant :

- Margot AUFFRET

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux propositions ci-dessus

**Délibération N° 2020 - 22 :**

**ULAMIR - Désignation de deux délégués (Union Locale d'Animation en Milieu Rural)**

Rapporteur : Mithée HERNANDEZ

2 titulaires :

- Isabelle OSOUF
- Sylvie LELOUP

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux propositions ci-dessus

**Délibération N° 2020 - 23 :**

**CNAS - Désignation d'un délégué (Comité national d'action sociale)**

Rapporteur : Mithée HERNANDEZ

titulaire :

- Isabelle OSOUF

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux propositions ci-dessus

**Délibération N° 2020 - 24 :**

**DESIGNATION DIFFERENTS DELEGUES ET REPRESENTANTS**

ORGANISME	TITULAIRE	TITULAIRE	SUPPLEANT
SECURITE ROUTIERE	Maurice BIGOT		
ENEDIS	Philippe AUDURIER		
DEFENSE	Pascal LACOURTE BARBADAUX		
VIGIPOL	Olivier HERLEDANT		Philippe ABARNOU Tanguy
COM INTERCO ACCESSIBILITE	Délégué Jacqueline BOZEC	Réf technique Anne M KEROUREDAN	
SIVU CENTRE SECOURS	Isabelle OSOUF	Pascal LACOURTE- BARBADAUX	
LANGUE BRETONNE	Dominique STEPHAN		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux propositions ci-dessus

Le secrétaire de séance,

Olivier HERLEDANT

La Maire

M.T HERNANDEZ

